

## L'alcoolisme...et conséquences !

### *Analyse du 19<sup>ème</sup> siècle.*

A l'occasion d'une récente statistique, M. Jules Claretie écrit dans sa dernière chronique du *Temps* :

« Moins il y a de cabaret dans un département, moins il y a d'ivrognes et, par conséquent, moins de pauvres et moins de condamnés. Cela est mathématique. Dans la Seine et le Rhône, pour prendre deux départements des plus populeux, il y a : dans le premier, 4 cabaret sur 88 habit., soit un condamné sur 438 et un assisté sur 47 ; dans le second, 4 cabaret sur 70 habitants, 4 assisté sur 47, 4 condamné sur 240. Et, par contre, dans les départements pauvres, les Pyrénées-Orientales, où il n'y a qu'un cabaret sur 447 habitants, on ne trouve qu'un assisté sur 240 et 4 condamné sur 405 et dans la Creuse, l'honnête Creuse, le pays des pauvres et laborieux maçons qu'on appelle ironiquement, lorsqu'ils partent pour Paris, les *députés de la Creuse*, il y a tout simplement un cabaret sur 432 habitants, 4 assisté sur 448 et 4 condamné sur 4,504. »

*Extrait d'un article de l'Abeille de la Creuse du 11 mars 1884.*

Voici une statistique parue dans un article de la Montagne du 31 mars 2024 qui reproduisait un article paru dans l'Abeille de la Creuse du 11 mars 1884, qui elle-même reprenait le contenu d'un article publié par « Le Temps ». Ce journal était un grand quotidien français de la 3<sup>ème</sup> République, ancêtre du « Monde » qui, comme lui, était considéré comme étant le « journal de référence ». La statistique est plus anecdotique que scientifique mais elle confirme la bonne opinion que l'on peut se faire de la société creusoise du 19<sup>ème</sup> siècle.

*Voici à gauche l'original de l'article paru dans « L'abeille de la Creuse » et page suivante l'article de « la Montagne »*

*« Début mars 1884, « Le Temps » publiait une statistique sur l'alcoolisme en France et la réflexion qu'elle inspira à son chroniqueur, Jules Claretie : « Moins il y a de cabarets dans un département, moins il y a d'ivrognes, et par conséquent moins de pauvres et moins de condamnés. Cela est mathématique. Dans la Seine et dans le Rhône, pour prendre deux départements des plus peuplés, il y a : dans le premier, un cabaret sur 88 habitants, un condamné sur 138 et un assisté<sup>1</sup> sur 17 ; dans le second, un cabaret sur 70 habitants, un assisté sur 17 et un condamné sur 210.*

*Et, par contre, dans les Pyrénées-Orientales, où il n'y a qu'un cabaret sur 147 habitants, on ne trouve qu'un assisté sur 240 et un condamné sur 405 et dans la Creuse, l'honnête Creuse, le pays des pauvres et laborieux maçons qu'on appelle ironiquement lorsqu'ils partent pour Paris, les « députés de la Creuse », il y a tout simplement un cabaret sur 132 habitants, un assisté sur 148 et un condamné sur 1.504 ».*

*Voilà qui dût remplir de fierté les Creusois lorsqu'ils lurent ces lignes rapportées par « L'abeille de la Creuse » le 11 mars 1884. Précisons que Jules Claretie était Limousin, puisque né à Limoges le 3 décembre 1840. »*

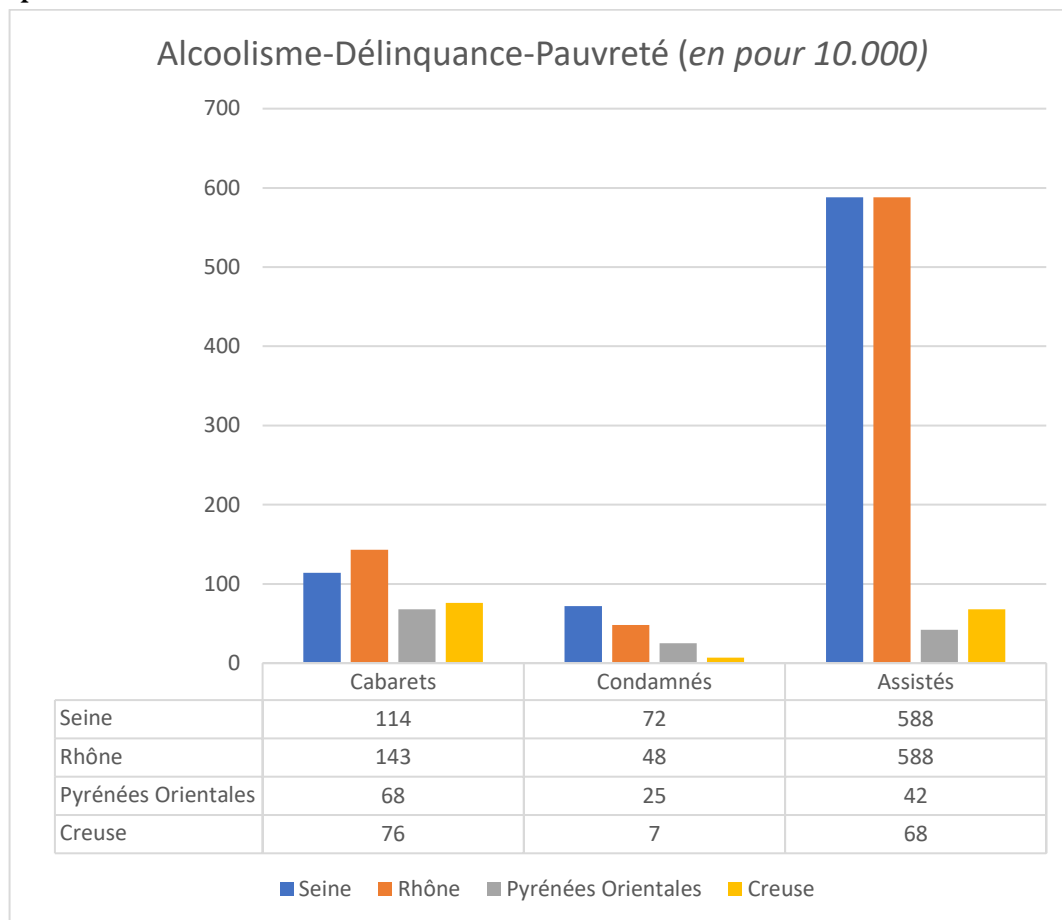
Il serait hasardeux de faire dépendre complètement l'alcoolisme du nombre de cabarets, et encore plus de penser qu'il est la cause première de la délinquance et de la pauvreté, mais il est incontestable que les trois maux sont liés. L'intérêt de la statistique, pour nous Creusois, est de montrer que notre département était moins victime que d'autres de ces trois fléaux, pour les raisons que nous avons déjà exposées et qui peuvent se résumer en deux mots : relative cohésion sociale et migrations temporaires.

Il n'est pas très facile de visualiser la présentation qui est faite sur la base de « 1 pour tant d'habitants ». Pour mieux comprendre la statistique, on peut traduire en pour 1000, ou mieux pour 10.000 pour être plus précis. On dira par exemple qu'on trouve 114 cabarets pour 10.000 habitants dans la Seine

---

<sup>1</sup> L'assistance est l'assistance aux pauvres, notamment aux malades et aux enfants, particulièrement pendant les périodes de crise, par les pouvoirs publics ou les institutions religieuses.

en 1884. Cela permet en outre de présenter un graphique pour mieux comparer.



Si le journaliste du Temps se plaît à citer la Creuse par fierté fraternelle et limousine, pourquoi cite-t-il les trois autres départements ? Sans doute parce qu'ils sont aux extrêmes de la statistique. Auquel cas la Creuse serait proche des mieux placés. Ce qu'il est particulièrement intéressant de constater c'est la faiblesse du nombre d'assistés (68 pour 10.000 habitants) et donc de pauvres (résultat d'un meilleur partage des richesses, de l'apport des migrants et ajouterait Alain Corbin, de la solidarité familiale ou de voisinage), et encore plus le très faible nombre de condamnés (7 pour 10.000 habitants). Nous avons chaque année l'honneur de figurer dans les premiers rangs des départements les plus sûrs de France...on voit que la tradition est ancienne. Notons que dans les deux cas il y a proportionnellement environ 10 fois moins d'assistés et de condamnés en Creuse que dans la Seine !